

Décision

Générale

colonial

Décision n° 72-221/SG/FIN accordant une subvention de cent cinquante trois mille huit cent quarante six francs Djibouti (153.846 F.D.) à la maison d'Afrique.

n° 72-221/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
12 février 1972

Numéro JO
n° 5 du 10/03/1972

Date du numéro
10 mars 1972

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de cent cinquante trois mille huit cent quarante six. francs Djibouti (153.846, FD.) est accordée à la Maison d'Afrique à titre de participation à ses dépenses de fonctionnement (année scolaire 1971-1972).